

Quand, « domestiqué », le petit gibier devient de la chair à canon

Le collectif Stop aux dérives de la chasse profite de la campagne électorale des communales pour demander aux candidats de mettre fin au nourrissage du gibier, grand et petit, pour éviter des mises à mort.

REPORTAGE

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

Drève des Etangs, à Genappe. Une ruelle étroite encerclée de verdure où les rares villas érigées ont la chance d'avoir leur jardin qui « se jette » dans l'eau de l'étang du château de Pallandt. « C'était notre paradis », lance la propriétaire de l'une de ces villas. « Avant de craquer pour ce terrain, nous vivions dans une rue passante. Nous rêvions du calme de la campagne et nous pensions le trouver ici. » Mais depuis la nuit du 14 au 15 juin dernier, le paradis est devenu un enfer, selon ces voisins des étangs.

« Cette nuit-là, un camion venu de France a livré une cargaison de 1.250 canards colvert dans l'étang, des canards d'élevage », explique un habitant de la drève. « Ils étaient très jeunes. Depuis lors, le garde-chasse de la propriété vient les nourrir tous les jours. Ils sont tellement habitués qu'ils réagissent dès qu'ils entendent le quad arriver au loin. Ces canards sont presque domestiqués. Pourquoi sont-ils là ? Tout simplement pour être chassés. C'est affreux. Ils ne sont en rien sauvages et ne pourront pas réagir. On ne peut pas appeler ça de la chasse. » Pour dénoncer les faits et les nuisances sonores que provoquent, de jour comme de nuit, les cancanements des volatiles, un groupe de riverains a déposé plainte auprès de la police locale. Le dossier est actuellement traité par le parquet de Nivelles.

Ce mardi matin, la première chasse était organisée dans la forêt et sur les berges des étangs du château de Pallandt. Le programme prévoyait qu'après avoir payé leur droit d'entrée, les chasseurs puissent abattre 300 canards. Malgré les appels à l'appeau, comme ceux que fait leur nourrisseur, une centaine seulement tomberont sous les coups de feu. La prochaine session est fixée au 28 septembre. Invités à s'exprimer, les propriétaires du château ont été plus que laconiques. « On sait très bien que des voisins se plaignent », lance la baronne d'Hooghorst avant de raccrocher le téléphone.

« C'est la tradition »

A l'issue de la partie de chasse, Sonny Van Der Veken, l'un des trois administrateurs de la chasse depuis une dizaine d'années, se montrait plus volubile. « Ça fait cinquante ans qu'on pratique de la sorte et certains des voisins ne se plaignent pas », répliqua-t-il. « Ça fait partie de la tradition. On repeuple en juin avec des jeunes canards qui viennent d'élevages belges ou étrangers en fonction de ce qui est autorisé suite aux épidémies de grippe aviaire. Tout est contrôlé par l'Afsca. Une fois qu'ils sont dans l'étang, on les fait nourrir. Depuis que les étangs ont été creusés en 1945, notre société de chasse a un bail avec les propriétaires du château. Nous n'avons de problèmes qu'avec les gens venus de la ville qui ne connaissent rien à la chasse. »

« En l'occurrence, je ne viens pas de la ville mais de Lasne », répliqua l'un des plaignants. « Il fallait voir ce matin : dès que les premiers coups de feu ont retenti, les canards ont été pris de panique. Ensuite, comme ils ne sont pas idiots, ils sont restés en sécurité dans l'eau. Ça explique que seule une centaine d'entre eux ont été abattus. Mais que c'était bruyant. »

De telles pratiques sont au centre du combat du collectif « Stop aux dérives de la chasse » qui regroupe 80 associations. Celui-ci entend profiter de la campagne pour les élections communales pour sensibiliser les candidats. « La loi sur la chasse date de 1882 et doit être modifiée. C'est une matière gérée par la Région wallonne mais les communes peuvent agir en vertu de la loi de protection de la nature », ex-

plique Maxime Rigo, coordinateur du collectif, venu constater la situation avec son matériel photo. « Rien qu'en Brabant wallon, nous avons recensé 50 communes dans lesquelles des petits gibiers sont apportés puis nourris pendant une période afin de les sédentariser pour les chasser ensuite. Notre but est d'informer et de sensibiliser pour que les communes agissent car nous déplorons une inertie politique. Nous ne sommes pas contre la chasse, mais nous voulons une chasse durable. Nous avons d'ailleurs des chasseurs parmi nos membres. Nous agissons sur le long terme. »

Un écosystème déstabilisé

« La plupart des plaines agricoles sont devenues des déserts écologiques », déplore Maxime Rigo. « A défaut de gibier sauvage qui n'y trouve plus un habitat favorable à sa survie, ce sont des centaines de milliers de faisans, de canards et de perdrix qui sont élevés et puis lâchés dans la nature quelques semaines avant la saison de chasse. Ces animaux qui ne sont pas habitués à vivre et se défendre dans la nature constituent des cibles faciles pour les prédateurs qui deviennent de fait les concurrents des chasseurs qui s'acharnent dès lors à tenter de les exterminer en déstabilisant l'entière de l'écosystème. »

Le code wallon du bien-être animal reconnaît que l'animal est un être sensible. Il décrète d'ailleurs que l'animal possède des besoins qui lui sont spécifiques, selon sa nature, suivant en cela le progrès des connaissances scientifiques. Mais ça ne vaut que pour l'animal domestique. Ce principe ne s'applique pas à la faune sauvage. « Or », ajoute le collectif « Stop aux dérives de la chasse », « certaines pratiques de chasse entraînent des souffrances intolérables chez les animaux sauvages. Prétendre que l'animal tiré n'a pas le temps de souffrir et que la recherche d'animaux blessés, afin de les achever, permet d'éviter leur souffrance, est une contre-vérité. »

Ce à quoi Maxime Rigo ajoute que « les dispositions du code wallon sur le bien-être animal devraient exclure les modes de chasse non sélectifs et peu efficaces comme le tir à l'arc, la chasse en battue à cor et à cri, le piégeage des petits prédateurs ainsi que la chasse d'animaux pratiquement domestiqués par un apport journalier de nourriture distribuée de la main de l'homme, comme c'est le cas ici à Genappe. »

Constater le nourrissage du gibier pourrait aider le collectif dans son ac-



Maxime Rigo, coordinateur du collectif Stop aux dérives de la chasse, milite pour une chasse durable. © PIERRE-YVES THIENPONT.

tion. Il n'en est pourtant rien car ça ne permet pas de dire que les canards des étangs de Genappe appartiennent aux propriétaires du château ou aux administrateurs de la chasse. Selon le code civil, tant qu'un animal est en vie et en liberté, il n'appartient à personne. Ni au propriétaire d'un terrain ni au détenteur du droit de chasse sur un territoire loué. N'en devient propriétaire que celui qui le capture ou qui le tue.

Le dernier point sur lequel le collectif insiste est l'impact négatif que la chasse dite « de loisir » a sur la biodiversité. « Au fil des années, la nourriture donnée en quantité aux canards et leurs déjections ont fait disparaître toute la biodiversité des étangs de Genappe », regrette Maxime Rigo. « A part quelques grosses carpes, il n'y a plus de poissons. D'ailleurs, les hérons ont presque disparu. De manière plus gé-

nérale, cette façon de chasser contribue à polluer les sols et les points d'eau avec du plomb. En outre, il faut déplorer la dépréciation du patrimoine génétique de la faune du fait de l'élevage et de l'importation de souches animales étrangères ou du nourrissage artificiel du gros gibier ainsi que la disparition d'espèces d'oiseaux, de batraciens et de reptiles à cause de la surdensité des ongulés et à la banalisation des sous-bois. »

Contacté, Gérard Couronné, bourgmestre de Genappe, déclare « n'avoir jamais entendu parler de pratiques de chasse de ce type sur le territoire de (sa) commune ». Preuve de la pertinence de la campagne du collectif. De son côté, le président du Royal Saint-Hubert Club de Belgique n'a pas donné suite à de multiples invitations à s'exprimer.

Au fil des années, la nourriture donnée en quantité aux canards et leurs déjections ont fait disparaître toute la biodiversité des étangs de Genappe

Maxime Rigo
Militant pour une chasse éthique



Plongez dans l'univers mystérieux du nombre π

10,99 €

Le nombre π est omniprésent en mathématiques, en informatique et même là où personne ne l'attendait, ce qui en fait une énigme...

Dans ce 2^e hors-série Le Soir / Le Monde, les auteurs font le point sur l'histoire contemporaine du nombre π et sur les nouvelles avancées de la recherche.

Disponible en librairie ou sur www.lesoir.be/boutique onglet Livres

LE SOIR
Repensons notre quotidien